

**MACRON,
NOUS NE
MOURRONS
PAS POUR
L'UKRAINE !**



**LES
PATRIOTES**

Stop à la guerre ! Stop à l'UE !

Les Patriotes se battent inlassablement pour la Paix, alors que Macron et l'Union européenne font tout pour prolonger la guerre en Ukraine !

Pour l'arrêt immédiat des combats, nous réclamons :

- La fin des livraisons d'armes et d'argent à l'Ukraine
- La reprise du dialogue avec la Russie
- Le soutien aux initiatives de Trump pour la Paix

Pour une paix durable et un monde plus sûr, il faut bloquer les projets très dangereux de l'UE qui veut mettre la main sur notre outil de défense !

La France doit :

- Refuser tout partage de notre dissuasion nucléaire
- Rejeter tout projet « d'Europe de la Défense » et d'armée européenne
- Augmenter son budget militaire à 4% du PIB, sans passer par Bruxelles, pour assurer son indépendance, développer son industrie nationale et créer des milliers d'emplois sur son sol.

SEUL le Frexit, la sortie de la France de l'UE, permettra à notre pays de défendre ses intérêts nationaux et de promouvoir la Paix.

Rejoignez Les Patriotes dans ce combat !

Florian Philippot, président des Patriotes



JE SOUTIENS LES PATRIOTES !

ET RÉDUIS MES IMPÔTS !
en bénéficiant de 66% de déduction fiscale *

ADHÉSION ou RÉ-ADHÉSION

(les adhésions et ré-adhésions sont valables 12 mois à compter de leur réception)

- ☐ Soutien (60€) ☐ Club (300€)
- ☐ Classique (20€) ☐ Prestige (100€)
- ☐ Jeune (- de 25ans) et revenus modestes (10€)
- ☐ Montant libre : €

PRÉNOM :

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ou

DON AUX PATRIOTES

- ☐ Simple (50€) ☐ Bienfaiteur (250€)
- ☐ Soutien (100€) ☐ Grand Bienfaiteur (500€)
- ☐ Prestige (1000€)
- ☐ Montant libre : €

Chèque à l'ordre de :

Association de financement des Patriotes

Coupon à retourner à :

Association de financement des Patriotes

BP 704 60

75 327 PARIS CEDEX

Adhésions et dons également possibles en ligne (CB, virement, SEPA) sur notre site : **www.les-patriotes.fr**

*: Votre adhésion, ré-adhésion ou votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant (dans la limite de 20% du revenu net imposable).